

**La revue à mi-parcours du Programme indicatif de Coopération
(PIC III, 2015-2019) entre la République du Mali et le Grand-Duché de Luxembourg**

1. Introduction et Justification¹

Le troisième Programme indicatif de Coopération (PIC III, 2015-2019), signé en mars 2015, est le résultat d'un processus d'identification mené de manière inclusive entre les autorités de la République du Mali et du Grand-Duché de Luxembourg. Le PIC III a pour objectif global d'accompagner le gouvernement du Mali dans ses efforts visant à réduire la pauvreté à travers un appui à la croissance inclusive et durable et à la réduction de l'insécurité alimentaire ainsi que de l'appuyer au retour de la paix et de la stabilité au nord du Mali. En continuité et en consolidation des acquis des PICs précédents, le PIC III est aligné sur les politiques et stratégies nationales et sectorielles du gouvernement malien ainsi que sur les principes et stratégies de la Coopération luxembourgeoise.

Les objectifs spécifiques, qui sont ciblés à travers les axes et secteurs prioritaires, sont le développement rural et la sécurité alimentaire, la formation et l'insertion professionnelles ainsi que la décentralisation, qui a pour objectif de mettre les collectivités territoriales au centre du développement économique et social des régions. Les dimensions du genre, de la gouvernance ainsi que de l'environnement et du changement climatique sont intégrées de manière transversale et systématique dans la conception et dans la mise en œuvre des programmes.

Les résultats du PIC III reflètent ceux de la programmation conjointe de l'Union européenne (2014 - 2018). En effet, dans le souci d'une bonne division de travail avec l'Union européenne et ses Etats membres, la matrice de suivi des résultats du PIC III s'aligne intégralement sur les indicateurs du document de la programmation conjointe de l'Union européenne.

La présente revue à mi-parcours du PIC III s'inscrit dans le respect des modalités d'intervention et de la volonté des gouvernements luxembourgeois et malien de renforcer et d'aligner, autant que possible, les interventions de la Coopération luxembourgeoise sur les politiques, stratégies et procédures nationales du Mali, et de réaliser les objectifs de développement prioritaires dans le cadre du PIC III.

Conformément aux modalités de suivi et d'évaluation du PIC III, il est prévu des bilans annuels lors des Commissions de partenariat entre les gouvernements luxembourgeois et malien. Il est également prévu que le PIC III fasse l'objet d'un bilan approfondi à l'occasion d'une revue à mi-parcours. Par ailleurs, des évaluations techniques sont prévues dans les projets et programmes bilatéraux. Des mesures d'adaptation du programme pourront être adoptées en fonction des conclusions et recommandations de cette revue, qui sera menée par un bureau d'études indépendant. Les termes de référence seront élaborés en collaboration avec les partenaires maliens qui sont ainsi parties prenantes au processus évaluatif.

¹ Pour de plus amples informations sur le contexte de coopération au développement malien, veuillez consulter l'annexe « Contexte général ».

2. Objectifs et envergure

2.1. Objectif principal de la revue à mi-parcours

L'objectif principal de la revue à mi-parcours du PIC III (2015-2019) est d'alimenter et faciliter le dialogue politique entre les deux gouvernements partenaires autour d'un bilan intermédiaire du PIC III. La revue permettra d'une part d'apprécier la qualité de la contribution du Luxembourg à la réalisation de la stratégie de développement du Mali pour les axes prioritaires visés par le PIC III, et d'autre part d'évaluer la contribution des interventions bilatérales en cours par rapport à l'atteinte des objectifs visés par les stratégies nationales auxquelles elles sont liées.

Les conclusions et leçons apprises tirées de la revue permettront d'introduire d'éventuelles améliorations générales et spécifiques aux interventions du PIC III en cours en vue de renforcer sa contribution à la lutte contre la pauvreté et au développement durable et d'améliorer la qualité et l'efficacité des interventions de la Coopération luxembourgeoise au Mali. Les discussions sur les orientations et le contenu du PIC III devront également stimuler, dans la mesure du possible, un dialogue en vue de la préparation et de l'identification du prochain PIC.

A cette fin, la revue sera menée à deux niveaux. D'une part, la revue à mi-parcours proprement dite aura lieu au niveau politico-stratégique et aura comme objectif de fournir un apport analytique au processus d'échange entre les deux gouvernements. Son champ d'investigation visera à dépasser le cadre des projets et programmes individuels afin d'évaluer le PIC dans son ensemble. Elle couvrira les programmes bilatéraux mis en œuvre par LuxDev et PROMAN, les programmes multi-bi mis en œuvre par la FAO, l'OIT, et le PNUD ainsi que les projets mis en œuvre par Uni.lu et SOS Faim. Elle sera conduite sur base d'évaluations au niveau technique qui se focaliseront principalement sur les interventions bilatérales mis en œuvre par LuxDev et PROMAN en s'appuyant sur les critères du CAD de l'OCDE. Les deux exercices feront partie intégrante du processus de la revue à mi-parcours du PIC III.

La revue se basera également sur des revues ainsi que des évaluations générales et sectorielles réalisées par le gouvernement malien, d'éventuelles évaluations réalisées par d'autres partenaires techniques et financiers du Mali ainsi que sur toute autre évaluation, étude ou diagnostic jugé pertinent (dont les procès-verbaux établis à l'issue des commissions de partenariat).

2.1.1. Questions générales et hypothèses guidant la revue à mi-parcours :

Les questions suivantes guideront les réflexions sur l'efficacité, l'efficacités et la cohérence (interne et externe) des interventions de la Coopération luxembourgeoise dans son ensemble, ainsi que l'intégration de principes internationaux dans la mise en œuvre de ces mêmes interventions.

- Quelles synergies existent entre les appuis de la Coopération luxembourgeoise et les appuis d'autres partenaires techniques et financiers, en particulier ceux identifiés dans le PIC III?
- La Coopération luxembourgeoise a trois thèmes transversaux : (i) le genre, (ii) l'environnement et le changement climatique et (iii) la bonne gouvernance. Ces thèmes transversaux doivent être pris en considération lors de l'identification de chaque PIC et intégrés de manière transversale dans la mise en œuvre des interventions. Le soumissionnaire devra vérifier si cela a été fait et une attention particulière sera apportée à l'identification, à la valorisation et à l'institutionnalisation des bonnes pratiques en la matière.
- Est-ce qu'il y a une adéquation entre, d'un côté, les moyens et modalités de mise en œuvre, et de l'autre, les objectifs visés ?

- Est-ce qu'il y a une cohérence entre les activités bilatérales, multilatérales et celles des autres acteurs du PIC III ?
- En ce qui concerne le dispositif de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation du PIC III, il s'agira notamment de fournir une appréciation de l'appui à la complémentarité/diversification des relations bilatérales, (approche des 3D, collaborations universitaires, culturel) notamment les soutiens, via divers projets, aux deux missions PSDC EUTM Mali et EUCAP Sahel Niger.
- En termes d'efficacité du développement, il s'agira de vérifier qu'il y a eu prise en compte des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, du Programme d'Action d'Accra, du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, des principes du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et du Code de conduite de l'Union européenne (UE) sur la division du travail.

2.2. Objectifs spécifiques de la revue à mi-parcours

La revue à mi-parcours vise trois objectifs spécifiques :

1. Au niveau stratégique, la revue devra analyser les progrès vers l'atteinte des objectifs visés par le PIC III et vérifier la pertinence et l'alignement du PIC III par rapport aux orientations du Cadre stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) complétée par d'autres documents comme le Plan pour la Relance Durable du Mali (PRED 2013- 2014) et le Plan d'Action Gouvernemental (PAG) pour la période 2013-2018.
2. Au niveau opérationnel, il s'agira d'analyser les progrès atteints par rapport à ce qui avait été prévu dans les documents techniques et financiers, ainsi que la qualité et la pertinence des interventions de LuxDev et de PROMAN.
3. Analyser l'adéquation du dispositif de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation du PIC, y-compris les modalités et les instruments d'aide employés pour l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels

La revue devra se prononcer sur la pertinence (réponse à des besoins dûment documentés), l'efficacité (résultats escomptés), l'efficience (utilisation optimale des moyens mis en œuvre), l'impact (effets sur le développement et la réduction de la pauvreté) et la durabilité (viabilité des activités mise en œuvre) des différents volets du PIC III. Il s'agit, notamment, d'analyser en détail et de répondre aux questions suivantes:

2.2.1 Pertinence :

- De quelles dimensions spécifiques de croissance inclusive et durable, les activités menées dans le cadre du PIC III ont-t-elles tenu compte (p.ex. meilleur accès aux services sociaux, ouverture d'opportunités économiques, réduction de la vulnérabilité, lutte contre l'exclusion, etc. avec pour chaque dimension, la prise en compte de l'égalité et l'équité des sexes).
- Quels mécanismes ont été instaurés ou quelles mesures ont été prises dans le cadre du PIC III pour lutter contre la pauvreté et promouvoir le développement durable ?
- Est-ce que les groupes les plus vulnérables (H/F) de la population ont bénéficié des interventions ? Quels risques existent qui ont exclu ou pourraient exclure certains groupes de bénéficier des effets de l'intervention ?

- Dans quelle mesure l'objectif principal et les secteurs prioritaires visés par le PIC III s'alignent-ils sur les axes stratégiques, les politiques et les stratégies nationales du gouvernement ? Quelle est la cohérence entre d'une part le CSCRП complétée par le PRED /PAG pour la période 2013-2018 et de l'autre, les principes de lutte contre la pauvreté qui guident les actions de la Coopération luxembourgeoise ?
- Dans quelle mesure le nombre et le choix des secteurs prioritaires du PIC III a-t-il été pertinent (cohérence et/ou complémentarité) par rapport aux interventions des autres partenaires techniques et financiers ?
- Dans quelle mesure le choix des modalités de mise en œuvre est-il pertinent ?
- Quelle est la cohérence entre les interventions et les modalités programmées et les interventions actuelles en cours ? Est-ce que les différentes modalités sont réellement complémentaires et est-ce que cette approche a amené à une meilleure cohérence ?
- Dans quelle mesure le choix des secteurs et les objectifs du PIC sont-ils pertinents par rapport aux besoins des bénéficiaires ?
- Est-ce que les capacités locales d'absorption (au niveau central et décentralisé) et de mise en œuvre ont été prises en compte lors de la conception des interventions ?

2.2.2. Efficacité:

- Quelle est la contribution du PIC III à l'atteinte des objectifs définis par les différents axes stratégiques, les politiques et les stratégies nationales du gouvernement ?
- Dans quelle mesure les interventions contribuent ou peuvent contribuer à l'atteinte des résultats escomptés et à l'amélioration des principaux indicateurs de développement des secteurs prioritaires ? Quels sont les éventuels goulots d'étranglement qui peuvent être identifiés à ce stade ?
- Est-ce que l'approche de diversification et de création de synergies entre les différentes interventions et acteurs, a-t-elle contribué à une meilleure efficacité des interventions du PIC III ?
- Apprécier la gestion et la qualité du dispositif de suivi et d'évaluation des interventions. Quels sont les défis majeurs en termes de suivi des indicateurs et les mesures préconisées afin de les relever ? Apprécier la pertinence des indicateurs et le cas échéant proposer des alternatives, ainsi que leur degré d'alignement sur ceux de la partie nationale. Mesurer l'efficacité et l'utilité du dispositif et des outils de suivi/évaluation dans l'appui au pilotage des programmes et à la prise de décision stratégique.
- Analyser les risques et hypothèses relevés dans le cadre logique des interventions, ainsi que le suivi fait par l'intervention : Quels sont les éventuels effets, positifs ou négatifs, intentionnels et non-intentionnels survenus ? Comment est-ce qu'on peut les situer et évaluer dans le contexte général ? Les mesures de mitigation prises par les interventions / partenaires ont-elles été adéquates ?
- Dans quelle mesure les principes qui guident la Coopération luxembourgeoise (tels qu'énoncés dans le document du PIC III) ont-ils été pris en compte dans la mise en œuvre des programmes et interventions ?

- Dans quelle mesure les thèmes transversaux de la Coopération luxembourgeoise, en particulier l'équité et l'égalité des genres, et la protection de l'environnement et le changement climatique, ont-ils été pris en compte dans la mise en œuvre des interventions ?
- Analyser, s'il y a lieu, les choix techniques et méthodologiques opérés et leur influence sur l'obtention des résultats.

2.2.3. Organisation et efficacité de la mise en œuvre et du suivi/évaluation :

- Apprécier la pertinence et l'efficacité des mécanismes de mise en œuvre, de gestion et de coordination, ainsi que du dispositif de suivi et d'évaluation pour l'opérationnalisation des interventions de la Coopération luxembourgeoise au Mali. Quelle est l'influence du retard de démarrage de certaines activités du PIC III sur son efficacité puisqu'il était prévu, d'une part, une complémentarité entre les différentes modalités, et de l'autre, des synergies étaient encouragées entre les activités et les agences d'exécution afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité du PIC III à travers par exemple la signature d'une lettre d'entente.
- Analyser l'adéquation des moyens mis en œuvre et apprécier les coûts effectifs des interventions (en comparaison à des interventions aux objectifs opérationnels similaires). Est-ce que les mêmes résultats auraient pu être atteints à des coûts inférieurs (coût-efficacité des interventions) avec un niveau de qualité au moins égal?
- Apprécier la présentation et la communication internes et externes de la Coopération luxembourgeoise ainsi que sa visibilité dans le pays ?

2.2.4. Durabilité et impact :

- Dans quelle mesure les actions découlant du PIC III sont susceptibles d'avoir un impact durable sur la réduction de la pauvreté? Quelles sont les dispositions qui sont/ont été prises au niveau des interventions en vue d'en assurer la durabilité ?
- Dans quelle mesure les interventions intègrent des mesures visant la mise en place ou le renforcement des dispositifs de maintenance des équipements et des infrastructures et quels sont les mécanismes d'assurance-qualité mis en place dans ce cadre? Quels résultats peut-on en escompter ?
- Durabilité :
Par définition, le but global de la Coopération au Développement luxembourgeoise est de contribuer à la réduction de la pauvreté et au Développement durable. Pour qu'une intervention de développement soit durable, elle doit garantir les plus grands bénéfices sociaux, environnementaux et économiques possibles à long terme, pour autant de segments de la population que possible, compte tenu des ressources disponibles. Cela signifie, au minimum :
 - perspective sociale :
 - autonomiser les catégories défavorisées et garantir un accès équitable et juste aux bénéfices et opportunités du Projet, sans distinction de genre, ethnicité, croyances, etc.,
 - mettre les institutions devant leurs responsabilités pour ce qui est de répondre à l'intérêt général de manière transparente, performante, efficace, impartiale et équitable ; développer des capacités durables parmi les bénéficiaires, sur base d'une participation de tous les groupes concernés par les projets à tous les niveaux socio-économiques,

- permettre aux femmes et aux hommes de travailler ensemble pour faire face aux besoins communs, pour surmonter les contraintes et prendre en compte les intérêts divers de manière pacifique et civilisée ;
- perspective économique :
 - assurer des solutions économiquement rentables et efficaces, à la portée des plus pauvres, avec des dispositions pour une couverture correcte des frais d'entretien et de fonctionnement après réalisation et livraison. La réduction de la pauvreté et l'équité intergénérationnelle font partie intégrante de la durabilité économique ;
- perspective environnementale :
 - conserver ou améliorer l'état ou les conditions de l'environnement, c.à.d. pas d'appauvrissement, de dégradation ou de pollution des ressources ; utilisation des ressources et systèmes environnementaux dans la limite de leurs capacités de régénération ; adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets ; éviter la perte irréversible de biodiversité et d'habitats sensibles.

Là où les biens et capacités sociaux, économiques et environnementaux subissent des effets négatifs suite à l'intervention, le Projet assume la responsabilité de réduire ou d'atténuer les effets négatifs inévitables et d'améliorer la gestion des risques résiduels pour la durabilité qui résultent de l'intervention de Développement.

2.2.5. Mitigation des risques

- Le diagnostic des risques opéré au démarrage du programme a-t-il été pertinent ?
- Quelles actions de mitigation des risques ont été identifiées et ont-elles eu les résultats et effets escomptés ? Comment le suivi des risques est-il réalisé ?

2.2.6. Renforcement des capacités

Vu le rôle central du renforcement des capacités dans le PIC III, ce volet est à analyser de manière approfondie.

- Le diagnostic/l'analyse des capacités opéré au démarrage du programme a-t-il été pertinent ?
- Dans quelle mesure les actions découlant du PIC III contribuent-elles à un renforcement des capacités individuelles, organisationnelles et institutionnelles susceptibles de contribuer à l'atteinte des objectifs du PIC et/ou des politiques nationales ?
- L'intervention a-t-elle contribué à doter le pays partenaire de capacités durables pour planifier et mettre en œuvre ses politiques, et d'en rendre compte ?
- Quelles stratégies ont été déployées pour renforcer les capacités des différents acteurs ? Les formations, l'assistance technique, les actions de renforcement organisationnel (manuels, procédures, guides, organisation d'équipe, descriptions de fonctions, etc.) et institutionnel (lois, règlements, orientations stratégiques, etc.) ont-elles eu un impact sur les compétences ? Ont-elles été efficaces ? Ont-elles intégré les thématiques transversales ?
- Comment maximiser et mesurer davantage le renforcement des capacités dans de futures interventions sous l'angle des nouvelles orientations sectorielles ?

- Quels ont été les engagements ou les dispositions de la partie nationale pour valoriser, stabiliser et pérenniser ces renforcements de capacités ?
- Est-ce qu'une approche différenciée a été mise en place pour le renforcement des capacités au niveau individuel, organisationnel et institutionnel /sociétal ? (Voir aussi les conclusions de l'évaluation sur le renforcement des capacités au sein de la Coopération luxembourgeoise).

Analyser les mesures prises pour renforcer l'autonomie des bénéficiaires les plus vulnérables (surtout les femmes) et indiquer les progrès obtenus à ce stade.

2.2.7. Dimension transversale

Vu la situation sécuritaire locale qui caractérise la zone d'intervention de la coopération luxembourgeoise au Mali (surtout dans la zone Nord), il importe de la prendre en considération, dans l'analyse des critères précédemment listés (2.2.1. à 2.2.6.). En effet, cette dimension d'ordre transversale influe considérablement les analyses et doit être considérée sous plusieurs angles, notamment :

- i) Recrutement du personnel : il est pratiqué en tenant compte des spécificités locales. Le staff doit pouvoir disposer d'un ancrage local fort afin d'être informé de la situation en permanence à travers les réseaux personnels. De ce point de vue et afin de couvrir le large spectre de diversité d'influence mais également de respecter des équilibres démographiques pour éviter le plus possible que le programme ne soit considéré comme partial envers une communauté spécifique, il importe de trouver un équilibre entre celles-ci. Cela à l'avantage également d'élargir le réseau. Dès lors cet impératif implique que les qualifications techniques ne sont pas systématiquement les seuls critères pris en considération dans le processus de recrutement. Cela est compensé par une mise en œuvre s'appuyant sur des experts venant en appui technique ponctuel.
- i) Stratégie de mise en œuvre : elle doit s'adapter aux réalités du terrain limitant le nombre de missions d'identifications ou de suivi afin de restreindre, autant que possible, les risques encourus. Cela rétréci également le champ des acteurs possibles qui doivent venir en appui : certains ne peuvent pas se déplacer dans certaines zones ou d'autres sont absents (STD...). Les interventions sont donc adaptées en étant notamment délocalisée, à l'instar des formations, entraînant des conséquences sur certains aspects comme le genre : il est en effet plus difficile pour les femmes de se déplacer pour suivre des formations. Enfin, quant aux marchés ou les choix des activités : la stratégie requiert de libérer le plus possible le staff local des pressions subies par les « groupes d'influences » dont les orientations ne répondent pas systématiquement à l'intérêt général.
- ii) Coût de mise en œuvre : il est accru à cause du risque qui se répercute sur les salaires pratiqués, la nécessité de louer les véhicules mais également au contexte local où les « ententes » se font entre prestataires qui peuvent être soumis à des pressions externes ce qui se reflète sur certains coûts.

3. Méthodologie et approche

Les critères appliqués devront être conformes aux bonnes pratiques internationales dans le sens où elles sont alignées sur les méthodologies d'évaluation utilisées par la majorité des autres organismes donateurs et notamment les bonnes pratiques du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de la Coopération et de Développement Economique (OCDE).

La méthodologie adoptée combinera une approche quantitative et qualitative pour la collecte et l'analyse des données. La revue à mi-parcours devra se dérouler de manière participative, en impliquant systématiquement l'ensemble des parties prenantes. Sur base des conclusions, des recommandations sont à formuler au cours d'un atelier interactif sur les options stratégiques dans le cadre du PIC.

La revue à mi-parcours se déroulera en deux (2) phases. Une première phase technique (Phase 1) permettra de faire les évaluations techniques des trois (3) projets/programmes exécutés par LuxDev et l'évaluation technique des deux (2) projets/programmes mis en œuvre par PROMAN. Cette phase se déroulera la première moitié de 2018. La deuxième phase stratégique (Phase 2) permettra de faire la revue en elle-même, c'est-à-dire l'analyse du PIC III dans son ensemble, donc du niveau politico-stratégique, faisant ainsi entièrement partie du processus d'échange entre les deux gouvernements. Elle inclura également les projets BI-MAEE mis en œuvre dans le cadre du PIC III par l'Université du Luxembourg et SOS Faim, ainsi que les projets multi-bi des organisations des Nations Unies. Cette phase se déroulera à priori après les élections présidentielles et parlementaires qui sont prévues pour juillet 2018 et après l'instauration du nouveau gouvernement. Il peut donc écouler un certain laps de temps entre la Phase 1 et la Phase 2 de la revue pendant laquelle le travail des consultants sera mis en pause. Par contre, si les élections devraient encore être retardées significativement, il est convenu de procéder à la Phase 2 indépendamment des élections.

Le soumissionnaire, en accord avec les membres du comité de pilotage, peut formuler des observations sur les questions d'évaluation (sous 2.2) ou, s'il y a lieu, proposer une série de questions d'évaluation complémentaires en justifiant la pertinence, ou approfondir l'évaluation en affinant des sous-questions à valider par le comité de pilotage.

A ce titre, une importance particulière doit être donnée dès l'ouverture du processus à l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le cadre de la coopération entre le Mali et le Luxembourg, à savoir : les institutions du pays partenaire, l'agence luxembourgeoise pour la coopération au développement (LuxDev), PROMAN, l'Université du Luxembourg, SOS Faim, les agences des Nations Unies et les organisations de la société civile.

Les destinataires des résultats de la revue à mi-parcours du PIC III 2015-2019 seront les gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg (Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de la Coopération au développement) ainsi que de la République du Mali, représentée à travers sa tutelle politique, qui est le Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et de la Coopération internationale ainsi que, au niveau sectoriel, les ministères impliqués dans la mise en œuvre des programmes du PIC III, à savoir le ministère de l'Agriculture, le ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi, le ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation et le ministère de la santé. Le soumissionnaire devra préciser son approche méthodologique dans l'offre qu'il présentera au ministère.

4. Organisation et suivi

La coordination entre les parties impliquées tout au long des différentes étapes de la revue à mi-parcours est essentielle pour la réussite de l'exercice. La qualité des conclusions et des recommandations, mais aussi le déroulement harmonieux de la mission, en dépendent énormément. Cette coordination sera organisée à la fois au Luxembourg et au Mali, comme suit :

- La coordination globale sera assurée par un comité de pilotage composé des représentants de la partie malienne, du ministère des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg et des représentants des principaux acteurs concernés (LuxDev et PROMAN). L'Université de Luxembourg et SOS Faim pourront être invités aux réunions du comité de pilotage de la Phase 2 en cas de besoin. Le service « évaluation » de la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire présidera les réunions du comité de pilotage. Le comité de pilotage se réunira autant de fois que cela s'avérera nécessaire. Il se réunira au moins :
 - 1 fois à Luxembourg au début du processus après signature du contrat et avant le démarrage des travaux

- 1 fois avant les missions de terrain de la Phase 1 pour finaliser la méthodologie basée sur le rapport d'avancement soumis (face à face ou virtuel)
- 1 fois pour le lancement officiel de la revue à mi-parcours à Bamako qui aura lieu au début de la mission de terrain de la Phase 1
- 1 fois pour la restitution des rapports d'évaluation techniques à Bamako (le soumissionnaire devra se rendre au Mali)
- 1 fois pour le lancement de la Phase 2 (il pourra se faire le lendemain de la restitution des rapports d'évaluation technique pour éviter un déplacement supplémentaire)
- 1 fois pour la restitution finale à Bamako (le soumissionnaire devra se rendre au Mali)

Le soumissionnaire devra assister autant que nécessaire le comité de pilotage dans l'organisation de ses travaux. Le soumissionnaire rédigera, dans les deux jours suivants chaque réunion, le compte rendu de ces réunions.

Le comité de pilotage prendra en dernière instance les décisions relatives à la conduite de la revue à mi-parcours en accord avec la cellule de suivi et de coordination (voir prochain point).

- Au Mali, afin de garantir la participation inclusive et active de la partie nationale et une appropriation réelle de l'exercice par celle-ci, l'Ambassade et la Direction de l'Europe du Ministère des Affaires étrangères, et de la Coopération internationale, mettront en place une cellule de suivi et de coordination. Cette structure locale sera composée des autorités maliennes compétentes, de l'Ambassade, de LuxDev et de PROMAN. Elle s'adjoindra de tout autre intervenant jugé nécessaire (p.ex. SOS Faim, uni.lu, agences des Nations Unies). L'objectif de cette cellule est de faciliter les échanges entre les parties impliquées et le soumissionnaire afin de contribuer au bon déroulement de la revue à mi-parcours, y inclus les évaluations techniques et notamment pour ce qui est de la mission sur le terrain.

La cellule de suivi et de coordination mobilise l'ensemble des acteurs locaux impliqués.

Dans le cadre de l'offre remise au ministère des Affaires étrangères et européennes, le soumissionnaire présentera un échéancier complet en bonne et due forme relatif à l'ensemble de la revue à mi-parcours, en prenant en compte le phasage entre les évaluations techniques et la revue en elle-même. Cet échéancier détaillera le déroulement et la durée des différentes phases de celle-ci. L'échéancier sera discuté avec le comité de pilotage lors de la réunion de lancement de la mission et sera affiné et finalisé ensemble avec la cellule de suivi et de coordination.

Les étapes suivantes sont à prévoir :

a. Comité de pilotage au Luxembourg

Une première réunion du comité de pilotage est prévue à Luxembourg après la signature du contrat.

b. Phase documentaire : Prise de contact et collecte d'informations au Luxembourg

Pendant la phase documentaire, le soumissionnaire procède à l'examen systématique des documents utiles mis à sa disposition et mène les entretiens avec les personnes pertinentes de la Coopération luxembourgeoise au Luxembourg. Il s'agit d'une part d'analyser les cadres logiques des projets et programmes pour les analyses de la Phase 1 et de reconstruire la logique d'intervention de la Coopération luxembourgeoise au Mali pour la Phase 2. Par ailleurs, le soumissionnaire précisera les outils méthodologiques de collecte de données, d'analyse et de validation qui seront utilisés au cours de la mission de terrain.

La revue documentaire sera entamée dès la signature du contrat et sera clôturée avant la première mission au Mali (voir sous c. et d.) afin que le soumissionnaire récolte les informations suffisantes et nécessaires pour mener au mieux cette mission.

A l'issue de la phase documentaire et avant de se déplacer sur le terrain pour la Phase 1, le soumissionnaire soumettra au comité de pilotage un court rapport d'avancement (en français) qui précisera la méthodologie finale de l'approche en deux (2) phases et contiendra un échéancier détaillé pour l'ensemble de l'exercice. Dans ce contexte, d'éventuels changements aux questions d'évaluation seront soumis au comité de pilotage pour validation.

c. Mission de lancement du processus de Revue au Mali

Une mission de lancement est programmée au Mali au début de la mission de terrain (point d.). Elle réunira toutes les parties prenantes du côté malien et du côté luxembourgeois. Sur base des éléments contenus dans le rapport d'avancement du soumissionnaire, la méthodologie, les objectifs, l'échéancier en deux phases et les questions d'évaluation seront discutés et validés au cours d'un atelier interactif qui sera modéré par le soumissionnaire. Le comité de pilotage sous formation complète se réunira pour la première fois face à face à cette occasion et validera toute adaptation proposée à l'issue de l'atelier interactif.

d. Mission terrain des évaluations techniques (Phase 1)

Au Mali, le soumissionnaire prendra contact avec les autorités nationales, les responsables des projets/programmes sur place (p.ex. coordonnateurs nationaux, LuxDev, PROMAN), les services de coopération des autres bailleurs de fonds et les représentants d'agences onusiennes, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales, ainsi que le secteur privé avec lesquelles la Coopération luxembourgeoise collabore d'une manière ou d'une autre. Le soumissionnaire collectera toutes les informations nécessaires.

e. Une phase de rédaction des évaluations techniques (suite Phase 1)

Au cours de cette phase, le soumissionnaire élaborera des projets de rapports d'évaluations techniques en français. Un rapport d'évaluation par programme/projet bilatéral est à fournir, il s'agit de trois (3) rapports sur les programmes LuxDev et de deux (2) rapports sur les projets bilatéraux mis en œuvre par PROMAN.

Il veille à ce que les appréciations exprimées soient objectives et équilibrées, leurs affirmations exactes et vérifiables et leurs recommandations réalistes.

Il transmet et présente les projets de rapports au comité de pilotage uniquement quand il considère qu'ils sont de qualité suffisante. Une fois ces rapports approuvés par le comité de pilotage, ils seront diffusés en vue de la mission de restitution qui se tiendra au Mali.

f. Mission de restitution technique au Mali (fin Phase 1)

Une restitution technique sera programmée au Mali avec le comité de pilotage. L'objectif de cette restitution technique est de présenter le projet des rapports d'évaluations techniques, de vérifier les éléments factuels sur lesquels ils reposent d'une part et d'autre part ainsi que d'examiner les constatations, conclusions et recommandations proposées.

Sur base des observations et commentaires techniques formulés, le soumissionnaire élaborera la version finale des rapports d'évaluations techniques en français.

Le ministère approuvera la version finale des rapports d'évaluations techniques.

g. Lancement et Mission terrain de la revue à mi-parcours (Phase 2)

Comme déjà signalé, cette phase aura lieu après les élections présidentielles/parlementaires et se basera sur les analyses des évaluations techniques réalisées et discutées au préalable. Dans la mesure du possible, elle suivra directement la mission de restitution technique pour éviter un déplacement supplémentaire.

Ainsi, le soumissionnaire reprendra contact avec les autorités nationales, les responsables des projets/programmes sur place (p.ex. coordonnateurs nationaux, LuxDev, PROMAN), les services de coopération des autres bailleurs de fonds et les représentants d'agences onusiennes, les représentants de SOS Faim et de l'Université du Luxembourg, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales, ainsi que le secteur privé avec lesquelles il a déjà discuté lors de la phase 1. Le soumissionnaire triangulera les informations, données et analyses de la phase 1 et pourra aller plus en profondeur sur des éléments précis identifiés lors de la phase 1 ainsi que leçons apprises des évaluations techniques, ainsi que de tout aspect utile pour les deux parties dans le cadre d'une discussion sur le prochain PIC.

h. Une phase de rédaction de rapport de la revue à mi-parcours (suite Phase 2)

Au cours de cette phase, le soumissionnaire élaborera un projet de rapport global relatif à la revue du PIC III en français.

Comme sous d., il veille à ce que les appréciations exprimées soient objectives et équilibrées, leurs affirmations exactes et vérifiables et leurs recommandations réalistes. Il transmet et présente le projet de rapport au comité de pilotage uniquement quand il considère qu'il est de qualité suffisante. Une fois le rapport approuvé par le comité de pilotage, il sera diffusé en vue de la mission de restitution finale pour avis et commentaires à toutes les parties prenantes concernées.

Note : Comme déjà précisé, d'une part les analyses des projets/programmes bilatéraux seront à fournir à travers un rapport d'évaluation technique intermédiaire par intervention (Phase 1). D'autre part, la revue consiste en l'analyse globale du PIC III pour laquelle un rapport global sera à fournir (Phase 2).

i. Mission de restitution finale au Mali (fin Phase 2/fin RàMP)

Une mission de restitution finale sera programmée au Mali après concertation avec le comité de pilotage. L'objectif de cette mission est de présenter le projet du rapport de la revue lors d'un atelier aux principales parties prenantes, de vérifier les éléments factuels sur lesquels repose la revue à mi-parcours du PIC III d'autre part ainsi que d'examiner les constatations, conclusions et recommandations proposées. Le rôle de facilitateur pour l'atelier qui réunira les parties prenantes afin d'inclure leurs commentaires et inputs dans la création des recommandations en particulier, sera crucial.

Sur base des observations formulées, le soumissionnaire élaborera la version finale du rapport de la revue en français. En cas de besoin, le comité de pilotage se réunira une dernière fois pour la validation du rapport final.

5. Durée de la mission

La durée totale maximale de la revue à mi-parcours (incluant les deux (2) phases) ne devra pas dépasser 8 mois de travail. La mission relative à la phase 1 devra être entamée au courant du deuxième trimestre 2018, idéalement au courant du mois de mai. La phase 1 devra être clôturée par la remise des versions finales des rapports d'évaluation techniques en septembre/octobre 2018 au plus tard. La revue à mi-parcours, c'est-à-dire la phase 2, se tiendra après les élections présidentielles/parlementaires prévues pour le mois de juillet 2018 et après l'instauration du nouveau gouvernement (sous réserve que ce processus ne soit pas retardé significativement). La phase 2 sera clôturée par la restitution finale au Mali, suivie de la remise du rapport final de la revue à mi-parcours en janvier 2019, cette échéance peut varier suivant les élections. La durée totale de travail ne dépassera pas huit (8) mois, il est néanmoins possible qu'il y ait un hiatus entre les deux phases de la revue à mi-parcours qui rallongera la durée totale de l'exercice sans pour autant changer le nombre de mois de travail.

6. Profil et composition de l'équipe d'évaluation

Le soumissionnaire devra mobiliser une équipe multidisciplinaire qui est en mesure de couvrir l'ensemble des expertises et tâches requises pour mener à bien la revue en question.

La mission sera conduite par un expert évaluateur international, disposant d'une expérience confirmée dans le montage et l'évaluation de programmes stratégiques d'aide au développement. Le chef de mission disposera idéalement d'une connaissance approfondie du contexte institutionnel de l'aide publique au développement en République du Mali et d'une expérience dans la mise en œuvre des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, du programme d'action d'Accra, de la Déclaration de Busan et du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.

Outre le chef de mission, l'équipe d'évaluation devra répondre aux critères suivants :

- Expérience en matière d'évaluation stratégique et connaissance des méthodes d'évaluation et de collecte d'information sur le terrain ;
- Expériences sectorielles pertinentes pour les secteurs prioritaires du PIC III, à savoir développement rural et sécurité alimentaire ainsi que formation et insertion professionnelle ;
- Expérience avérée du Sahel en zone de conflit ou post-conflit. Une expérience, pour au moins un des experts composant l'équipe, acquise au Nord du Mali dans les régions de Kidal et Gao sera considérée comme un atout;
- Capacité d'analyse des politiques et actions de développement dans ces zones complexes où se côtoient acteurs de développement et humanitaires (nexus humanitaire-développement) ;
- Connaissances approfondies en décentralisation et en administration publique (gestion des finances publiques) ;
- Connaissances approfondies dans le renforcement des capacités (individuelles, organisationnelles et institutionnelles) ;
- Connaissance approfondie de la prise en compte des thèmes transversaux (la bonne gouvernance, l'environnement et le changement climatique, l'égalité et l'équité des sexes) et de la mise en œuvre des outils qui y sont liés (évaluation environnementale, analyse de genre, etc.) ;
- La maîtrise orale et écrite de la langue française est obligatoire.

Le bureau d'études retenu désignera le chef de mission qui devra coordonner la revue (les experts, les rapports, etc.) et participer aux comités de pilotage et autres réunions de coordination (briefing/débriefing) au Luxembourg et au Mali. Dans la note méthodologique, le soumissionnaire détaillera comment la coordination de l'équipe sera réalisée et comment le chef de mission organisera le lancement, le déroulement et la restitution sur le terrain et au Luxembourg, des deux phases respectives.

Le bureau d'études devra fournir le backstopping nécessaire pour l'équipe d'évaluation qu'il proposera et assurer la vérification de la qualité (contenu et forme) des documents à fournir.

Les experts sectoriels et/ou thématiques disposeront d'une expérience approfondie du Mali en particulier ou de la sous-région. L'inclusion d'experts résidents du pays est considérée comme essentielle. Ils démontreront leurs compétences et leurs expériences dans le montage et l'évaluation de programmes de développement ainsi que dans l'appui institutionnel.

Le contexte sécuritaire dans les zones d'intervention des projets déconseille fortement la présence prolongée d'étrangers dans certaines des communes d'intervention. Il est donc indispensable d'inclure des experts nationaux, ou régionaux avec une bonne connaissance des zones d'intervention du PIC III et qui pourront se rendre dans les zones à risque. La méthodologie à présenter devra inclure des éléments sur la prise en compte de la situation sécuritaire tout en assurant la qualité de l'évaluation et l'analyse sur le terrain.

Le soumissionnaire devra garantir l'absence de tout conflit d'intérêt qui pourrait naître du fait d'une implication quelconque des consultants choisis dans des activités en rapport avec le PIC III ou de leurs rapports éventuels avec l'une des parties impliquées.

Le soumissionnaire devra joindre à son offre de service les références professionnelles et les CV des consultants choisis, ainsi qu'une lettre d'intention liant les consultants à l'offre soumise.

Les soumissions de consortiums entre un bureau international et un bureau local sont les bienvenues.

7. Présentation des produits

Chaque rapport final (cinq (5) rapports d'évaluations techniques des projets/programmes pour la Phase 1 et un (1) rapport de revue globale pour la Phase 2) comprendra un résumé exécutif de maximum quatre (4) pages, comprenant notamment une grille synthétique reprenant les observations et les recommandations, une version détaillée du rapport, un compte rendu de quatre (4) pages maximum de la réunion de restitution, ainsi que les annexes. En tout, chaque rapport final hors annexes ne dépassera pas 40 pages. Ils seront rédigés en Calibri 12 points à interligne simple. Ces rapports finaux seront produits en langue française. Le résumé exécutif sera également à remettre aussi en langue anglaise.

Les rapports seront rédigés sous la seule responsabilité du soumissionnaire. D'éventuelles observations demandant des améliorations de la qualité méthodologique doivent être prises en compte, sauf lorsqu'il est démontré que cela est impossible. D'éventuelles observations sur le fond des rapports peuvent être acceptées ou rejetées. Dans ce dernier cas, le soumissionnaire doit motiver sa position et en donner les raisons par écrit.

Les rapports devront être livrés franco de frais au ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de la Coopération au développement et de l'action humanitaire, Mme Natacha Gomes, Hôtel Saint Augustin, 6, rue de la Congrégation, L-1352 Luxembourg.

Ils seront livrés en 4 (quatre) exemplaires sur papier et en deux exemplaires sur support électronique prêt à l'impression (en formats PDF et Word). Afin de permettre une publication sur internet, le ministère devra recevoir le résumé exécutif (en français et en anglais) séparément en format PDF ainsi qu'en format Word avec un « format lisible pour publication séparée du rapport en lui-même ».

Les résultats des prestations fournies en exécution de cette revue à mi-parcours appartiennent au ministère des Affaires étrangères et européennes, qui aura seul le droit de les utiliser et de les diffuser. Tous les documents produits dans le cadre de la mission appartiennent au ministère des Affaires étrangères et européennes. Le soumissionnaire est tenu d'observer une discrétion totale vis-à-vis des tiers sur la nature, le déroulement, les informations recueillies, ainsi que les résultats de la mission.

8. Conditions générales

L'adjudication du présent contrat cadre se fait aux clauses et conditions :

- a. de la loi du 25 juin 2009 sur les marchés publics des travaux et fournitures ; complétée par le règlement grand-ducal du 3 août 2009 portant exécution de la même loi et portant modification du seuil prévu à l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;
- b. ainsi qu'aux prescriptions spéciales qui suivent sous le point 9.

Remarque :

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires que les articles 86 et 87 du règlement précité stipulent que : « le pouvoir adjudicateur doit demander au soumissionnaire susceptible d'être déclaré adjudicataire et, le cas échéant, à ses sous-traitants, de lui soumettre dans un délai minimum de 15 jours des attestations établies par :

1. le Centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de sécurité sociale ;
2. l'Administration des contributions directes ;
3. l'Administration de l'enregistrement et des domaines ;

dont il ressort que le soumissionnaire est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale, des impôts et taxes, et relative à la déclaration de la retenue d'impôt sur les traitements et les salaires, à une date qui ne peut être ni antérieure de trois mois au jour de l'ouverture de la soumission, ni postérieure au jour de l'ouverture de la soumission.

(...)

Le soumissionnaire ou le sous-traitant non établi au Grand-Duché de Luxembourg doit produire, sur demande du pouvoir adjudicateur, les certificats prévus à l'article précédent, endéans le même délai. Il doit produire en outre les mêmes certificats émis par les administrations fiscales et les établissements de sécurité sociale de son pays de résidence. (...) ».

Afin de ne pas ralentir la procédure d'adjudication, les soumissionnaires sont invités, dans la mesure du possible, de joindre les attestations citées ci-dessus au bordereau de soumission.

9. Conditions spéciales

Ne peut être prise en considération une offre en nom personnel émanant d'une personne qui figure également en tant que sous-traitant dans une entreprise générale ou qui remet parallèlement une offre, soit en association avec une autre personne, soit sous forme d'offre collective.

Tout travail effectué en sous-traitance est à déclarer au bordereau de soumission. Le cas échéant, il y a lieu de joindre à l'offre une lettre d'engagement du ou des sous-traitant(s) déclarant qu'il(s) accepte(nt) les prestations à faire, ainsi que les clauses du présent cahier spécial des charges.

Toute clause contractuelle du soumissionnaire qui serait unilatérale et dérogerait aux stipulations du cahier spécial des charges est réputée nulle et non avenue.

Le travail doit être impeccable et à l'abri de tout reproche. Le soumissionnaire apportera un soin tout particulier aux différents rapports remis au ministère et veillera tout particulièrement à ce que ces documents ne contiennent ni fautes de frappe, ni faute de grammaire, ni faute d'orthographe, ce dans les deux versions linguistiques. Ces documents sont destinés, le cas échéant, à être diffusés ou publiés par le ministère qui se réserve donc le droit de refuser ces rapports sur base de ces critères.

Le ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de la Coopération au développement et de l'action humanitaire, est à tenir au courant de la programmation des travaux.

Les rapports ne pourront contenir des textes publicitaires.

Les travaux seront à exécuter suivant l'offre soumise, qui sera une interprétation de ce cahier spécial des charges et qui formera la base de l'évaluation de ce marché public.

Il ne pourra être procédé à aucun changement dans la réalisation des travaux, sauf si le ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de la Coopération au développement et de l'action humanitaire aura préalablement marqué son accord. Aucun supplément facturé ne sera accepté pour les changements que le ministère n'aura pas autorisés.

Dans le cadre des efforts du ministère en faveur de la protection de l'environnement, l'offre remise au ministère par les soumissionnaires ainsi que tous les livrables remis au comité de pilotage devront être imprimés en recto-verso sur papier recyclé.

10. Processus de sélection de l'évaluateur

Les propositions techniques seront évaluées sur base de leur conformité au cahier spécial des charges, à l'aide des critères d'évaluation et du système de points suivant :

1. Compréhension et validation/discussion des objectifs de l'étude et du cahier spécial des charges proposés, méthodologie proposée et organisation de la revue à mi-parcours: **60 points.**

- Interprétation du cahier spécial des charges	10
- approche, méthodes d'analyse et de travail	20
- timing et organisation pratique	15
- intégration de l'apprentissage	10
- assurance qualité	5
2. Références de l'évaluateur et des membres de l'équipe en matière d'évaluation dans le champ de l'aide au développement: **20 points.**
4. Qualification et cohérence de l'équipe proposée par rapport aux critères identifiés dans le cahier spécial des charges: **20 points.**

Chaque proposition conforme se verra attribuer un score technique (St). Une proposition sera rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à des aspects importants des termes de référence, ou n'atteint pas le score technique minimum de 65 points sur 100.

La proposition financière la moins-disante (Fm) recevra un score financier (Sf) de 100 points. Les scores financiers (Sf) des autres propositions financières seront calculés de la manière suivante : $Sf = 100 \times Fm/F$.

Sf étant le score financier, Fm la proposition la moins-disante et F le montant de la proposition considérée.

Les propositions seront ensuite classées en fonction de leurs scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T = 0,8 étant le poids attribué à la proposition technique et P = 0,2 le poids accordé à la proposition financière), selon la formule : $S = St \times T + Sf \times P$.

11. Mode de paiement

Pour chacune des deux (2) phases, le ministère des Affaires étrangères et européennes versera au soumissionnaire le montant des honoraires et des indemnités (cf. partie « Expertise » (i) du tableau en annexe II), sur base d'une facture récapitulative détaillée relative à la phase en question, après approbation du ou des livrables demandés, sur le compte du soumissionnaire.

Une avance pour chacune des phases, ne dépassant pas vingt-cinq pour-cent (25%) du montant du volet « Expertise » relatif à cette phase, pourra être mise à disposition du soumissionnaire, sur demande expresse de sa part, après la signature du contrat.

Un deuxième acompte pour chacune des phases, ne dépassant pas cinquante pour-cent (50%) du montant du volet « Expertise » relatif à cette phase, pourra être mis à disposition du soumissionnaire, toujours sur demande expresse de sa part et après présentation d'un décompte intermédiaire, après la conclusion de la mission de terrain et la présentation du rapport intermédiaire de la phase en question.

Le solde de vingt-cinq pour-cent (25%) du montant du volet « Expertise » sera payé à la fin de chaque phase, c'est-à-dire, après réception en bonne et due forme des rapports/livrables mentionnés ci-dessus, sur présentation d'une facture détaillée relative à la phase en question. Cette facture sera à adresser au ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de la Coopération au développement et de l'action humanitaire.

Les indemnités administratives (coûts directs et indemnités journalières) et les frais remboursables (frais de transport et de visa), (cf. partie « indemnités administratives et frais remboursables » (ii) du tableau en annexe II), seront remboursés par LuxDev sur demande expresse de la part du soumissionnaire et après présentation d'un décompte pour chacune des deux (2) phases et après approbation du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Les coûts directs seront remboursés à prix forfaitaire et dans la limite des montants prévus dans le bordereau de soumission. Les prix forfaitaires couvrent tous les frais de reproduction, de secrétariat, et autres dépenses liées à la préparation, la production et la soumission des rapports et documents.

Les indemnités journalières (per diem) couvrent forfaitairement les frais quotidiens de séjour. Ces derniers comprennent notamment les taxes d'aéroport, l'hébergement, les repas, les pourboires et les déplacements. Les per diem sont payables en fonction du nombre de nuitées passées sur le lieu d'exécution. Les nuitées passées dans l'avion ou en transit ne donnent pas droit à un per diem. Les indemnités journalières sont plafonnées selon le barème en vigueur de la Commission européenne.

Les frais remboursables seront remboursés à hauteur des frais réels encourus, contre justificatifs et dans la limite des montants prévus dans le bordereau de soumission.

Dans le cas où les prestations du soumissionnaire dans l'accomplissement de sa mission ne seraient pas conformes au présent cahier de charges, le ministère se réserve le droit de les interrompre, d'en modifier l'orientation ou de les refuser. Dans ce cas, le paiement sera effectué au prorata des services rendus jusqu'à ce jour par le soumissionnaire. Le cas échéant, restitution de tout ou partie d'une avance touchée par le soumissionnaire pourra être exigée.

Tous les litiges qui pourraient naître du présent marché seront de la compétence exclusive des cours et tribunaux siégeant à Luxembourg.

12. Offres de service

L'offre du soumissionnaire sera composée des éléments suivants:

- Une note technique sur la méthodologie qu'il entend employer pour la réalisation du travail, l'organisation du travail et le calendrier d'exécution, tenant compte de l'exécution du processus en deux phases ;
- Les Curriculum Vitae et les références professionnelles des consultants et experts qui seront mobilisés pour le travail ainsi qu'une attestation de disponibilité ;
- Une offre financière qui précise clairement les frais relatifs à chacune des deux phases.

Le soumissionnaire élaborera un devis du coût total de la mission indiquant les prix HTVA, exprimé en euros, citant notamment les prix journaliers, ainsi que le total estimé des jours par consultant. Aux coûts honoraires peuvent s'ajouter des indemnités administratives et les frais remboursables.

Le prix total TTC ainsi que le taux de TVA devra également figurer sur le bordereau de clôture.

Contexte général

1. La situation politique, économique et sociale au Mali²

1.1. La situation politique

À l'issue de l'élection présidentielle de 2013, Ibrahim Boubacar Keïta, candidat du Rassemblement pour le Mali (RPM), est élu président de la République. Les élections législatives ont placé le RPM en tête avec 70 députés sur 147. Il est suivi de l'ADEMA, principal parti du Mali depuis les années 1990, qui rejoint la majorité présidentielle, et de l'Union pour la République et la Démocratie (URD). Le groupe Vigilance démocratique et républicaine se constitue comme principal groupe d'opposition à l'assemblée. Il regroupe 22 députés, dont 17 de l'URD avec à sa tête Soumaïla Cissé, adversaire du président Keita au second tour la présidentielle.

La crise découlant de la prise du contrôle du Nord du pays par des groupes indépendantistes et terroristes de 2012 à 2013 et du coup d'Etat de mars 2012 a suscité une mobilisation importante des partenaires internationaux du Mali. L'organisation d'élections (présidentielle et législatives en 2013, municipales et régionales en 2016) et la signature de l'accord d'Alger en 2015 ont constitué des avancées positives. Cependant, des difficultés persistent dans la mise en œuvre de l'accord, sur fond d'instabilité gouvernementale (cinq Premiers ministres depuis 2013 et 8 remaniements gouvernementaux le dernier datant du 30 décembre 2017) et d'insatisfaction sociale (manifestations et grèves catégorielles).

La présence des forces internationales au Nord assure une relative stabilité mais les groupes terroristes adaptent leur mode d'action. Ils ciblent les forces armées maliennes ainsi que la MINUSMA (ONU) et la force Barkhane (France). Des groupes terroristes cherchent à profiter de l'instabilité pour s'installer durablement près de la frontière avec le Niger et le Burkina Faso. Ils s'y attaquent aux symboles et aux représentants de l'Etat.

1.2. La situation économique

Les performances en matière de croissance sont bonnes (+5,3% prévue en 2017 après +5,4% en 2016 et +6% en 2015) mais restent soumises à d'importants risques, notamment les aléas climatiques et sécuritaires et la variation des cours des matières premières. En l'absence de réformes de fond, les obstacles à une croissance durable restent nombreux (croissance démographique, absence de diversification, secteur manufacturier et investissement privé confidentiels, manque d'infrastructures, secteur de l'énergie défaillant). L'économie malienne reste également très dépendante du secteur minier et des résultats des campagnes agricoles. Le secteur manufacturier est très peu développé et le pays connaît une forte croissance démographique que le marché de l'emploi peine à absorber.

² <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/mali/presentation-du-mali/>

2. Stratégie et politiques nationales de lutte contre la pauvreté³

Le Mali s'est donné des axes politiques de refondation et de développement. Avant la crise de mars 2012, le Cadre stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) a été adopté en Conseil des Ministres le 28 décembre 2011 pour la période 2012-2017. Le CSCR est la stratégie de développement nationale, préparée par le gouvernement avec l'accompagnement des partenaires techniques et financiers.

Sous la transition et depuis le retour de l'ordre constitutionnel en août 2013, cette stratégie a été complétée par d'autres documents comme le Plan pour la Relance Durable du Mali (PRED 2013- 2014) et le Plan d'Action Gouvernemental (PAG) pour la période 2013-2018. Ces deux documents, qui constituent en fait des plans d'action déclinant les axes du CSCR, prennent en compte de nouveaux défis apparus suite à la crise de 2012. Le PAG s'est fixé comme priorités: « la restauration de l'intégrité du territoire et la sécurisation des biens et des personnes, la réconciliation des Maliens et la consolidation de la cohésion sociale, la refondation des institutions publiques et l'approfondissement de la démocratie, la promotion des femmes et des jeunes et la construction d'une économie émergente ».

Ainsi, le PAG comprend six axes d'intervention prioritaires pour la période 2013-2018: (i) la mise en place d'institutions fortes et crédibles ; (ii) la restauration de la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national ; (iii) la mise en œuvre d'une politique active de réconciliation nationale; (iv) la reconstruction de l'école malienne; (v) la construction d'une économie émergente; (iv) la mise en œuvre d'une politique active de développement social. Ces six axes ont été confirmés dans la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement adoptée par l'Assemblée Nationale en séance plénière le 2 mai 2014.

3. La Stratégie Commune d'Assistance Pays (SCAP)⁴

Le principal document de référence de la coordination des programmes des partenaires techniques et financiers avec ceux du gouvernement est la Stratégie Commune d'Assistance Pays (SCAP) (2008- 2011). En 2012, l'évaluation de la SCAP avait été finalisée et l'étude sur les avantages comparatifs avait débuté lorsque le coup d'Etat du 22 mars de la même année a interrompu les travaux. Durant cette crise, les partenaires techniques et financiers ont poursuivi ce processus par un positionnement consensuel et l'élaboration d'une note de sortie de crise. En octobre 2013, le gouvernement a annoncé la reprise des travaux de la SCAP II, qui est une réponse commune des partenaires techniques et financiers aux priorités du gouvernement en prenant en compte les leçons tirées communément de la crise. Le document est élaboré conjointement avec le gouvernement à travers ses structures spécialisées, notamment le Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide (SHA), en se référant au Plan d'Action Gouvernementale (PAG) (2013 - 18). Le Luxembourg a participé aux cadres de concertation, qui ont alimenté la rédaction de la SCAP II.

Dans ce cadre, la programmation conjointe vise à appuyer la refondation de l'Etat, la réconciliation nationale ainsi que l'instauration de la paix et de la sécurité au Mali. Elle s'aligne donc aux priorités du PAG 2013 - 18 et forme la base pour l'élaboration de la SCAP II. Le Luxembourg a participé à l'élaboration du document de programmation conjointe de l'Union européenne en contribuant notamment à certains sous-secteurs comme la formation professionnelle, mais aussi au groupe de travail sur le développement rural.

³ éléments tirés du PIC III

⁴ éléments tirés du PIC III

3. Les relations bilatérales et le PIC III

Des liens étroits et de longue date unissent le Luxembourg et le Mali et la politique menée avec ce pays partenaire illustre de manière exemplaire l'approche dite des 3D de la politique étrangère luxembourgeoise, et qui consiste à combiner de la manière la plus cohérente possible les volets diplomatie - développement - défense. Les relations historiques en matière de coopération au développement sont harmonieusement complétées par des relations politico-diplomatiques et, depuis le coup d'Etat de mars 2012, par des relations sur le plan de la défense. En plus du dialogue politique annuel avec le Mali, le Luxembourg contribue ainsi activement aux discussions politico-diplomatiques portant sur le Mali, notamment au sein de l'UE et des différentes instances onusiennes.

Le Luxembourg contribue par ailleurs activement au maintien de la paix et de la sécurité au Mali, aussi bien par un soutien financier à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), que par la participation d'un sous-officier de l'Armée à la mission de formation de l'Union européenne (EUTM Mali) et la participation d'un agent de la Police grand-ducale à la mission de renforcement des capacités de l'Union européenne (EUCAP Mali).

Le riche patrimoine culturel du Mali a également été pris en compte par la coopération bilatérale entre le Mali et le Luxembourg, qui, depuis 2004, a soutenu à travers un programme multilatéral avec l'UNESCO et ensuite au niveau bilatéral avec LuxDev, la conservation des manuscrits de Tombouctou, dans l'objectif de contribuer à la recherche scientifique ainsi qu'au développement du tourisme et donc au développement économique de la région de Tombouctou.

Depuis 2010, la coopération au développement est complétée par une coopération académique entre l'Université du Luxembourg et les facultés des sciences économiques et de droit des Universités de Bamako. La coopération entre les barreaux malien et luxembourgeois s'ajoute à cette coopération dans le domaine juridique.

3.1. Zones d'intervention

La zone de concentration Sud recouvre la région de Ségou et le cercle de Yorosso dans la région de Sikasso. Les interventions se focalisent avant tout sur les zones du territoire qui représentent les cercles de Ségou, San, Tominian, Bla (région de Ségou) et Yorosso (région de Sikasso).

La Coopération luxembourgeoise est présente depuis 1999 dans la région de Kidal avec un programme intégré. L'élargissement de ce partenariat de longue date vers la région de Gao constitue une nouveauté sous le PIC III.

Le partenariat avec l'Université de Bamako sera localisé dans la capitale avec des appuis ponctuels dans la sous-région ouest-africaine.

3.2. Modalités d'intervention

La coopération bilatérale constitue la principale modalité d'intervention de ce programme.

Les trois axes de la zone de concentration Sud sont accompagnés par LuxDev, en concertation étroite avec les services techniques maliens et les collectivités territoriales.

L'agence d'exécution PROMAN S.A. exécute, en étroite consultation avec les autorités nationales et locales, les programmes de la Coopération luxembourgeoise à Kidal et à Gao.

Des fonds additionnels à l'enveloppe du PIC ont été réservés à la mise en de microprojets au profit d'institutions ou associations maliennes et au bénéfice des relations bilatérales de manière générale.

Le partenariat entre l'Université du Luxembourg et les Universités de Bamako sont mis en par les parties concernées.

Des appuis complémentaires à l'action bilatérale se font en partenariat avec le système des Nations unies et la société civile. Le Bureau International du Travail (BIT) et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) soutiennent l'axe Formation et insertion professionnel/e, tandis que le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) appuie l'axe Décentralisation et bonne gouvernance. Dans le souci de consolider d'avantage l'action du PIC III au niveau du Développement rural et la sécurité alimentaire, le Programme alimentaire mondial (PAM) appuie cet axe particulier au nord.

3.3. Programme développement rural et sécurité alimentaire – MLI/021

Le secteur du développement rural et la sécurité alimentaire constituent l'épine dorsale du PIC III, qui prend l'orientation stratégique d'intervenir principalement sur les filières prioritaires comme le riz, le fonio et le sésame.

Le programme MLI/021 s'efforce, dans son intervention, d'accompagner et de renforcer les acteurs locaux et les services de l'État en harmonie avec les politiques et stratégies sectorielles, tant au plan national, qu'aux niveaux de la région, des cercles et des communes.

L'objectif global du programme est de diversifier et de renforcer durablement les sources de revenus agricoles et la sécurité alimentaire des ménages. L'objectif spécifique est de développer et d'intensifier la productivité, la durabilité et la rentabilité de trois filières agricoles. En vue de l'atteinte de cet objectif, le projet vise à :

- développer les filières du sésame et du fonio à travers 90 organisations de producteurs et 50 micro et petites entreprises soutenues pour la production et la transformation du fonio et du sésame ;
- améliorer la sécurité alimentaire, en particulier grâce au développement de la filière rizicole ;
- contribuer à l'atteinte des résultats environnementaux et climatiques des politiques et stratégies agricoles ; et
- favoriser l'investissement et le climat des affaires pour un meilleur développement des filières.

Le programme intervient dans la région de concentration Sud du PIC III, c'est-à-dire dans les cercles de Ségou, San, Tominian, Bla, Barouéli (région de Ségou) et Yorosso (région de Sikasso).

3.4. Programme formation et insertion professionnelle – MLI/022

En matière de formation professionnelle, les problématiques relatives à la qualité et à l'efficacité des formations existantes sont au cœur des préoccupations, soulignant le manque d'adéquation des compétences aux besoins du secteur productif et rendant complexe le défis de l'insertion professionnelle. La stratégie d'intervention vise à élargir l'offre initiale et continue d'une formation professionnelle de qualité, basée sur les compétences et favorisant l'insertion professionnelle.

Cette stratégie s'articule autour de l'objectif principal du PIC III, à savoir le développement des compétences du monde rural (plus particulièrement liée aux filières riz, sésame et fonio) de cinq cercles de la région de Ségou (Ségou, Barouéli, Bla, San et Tominian) et du cercle de Yorosso dans la région de Sikasso.

L'objectif global du programme vise non seulement à soutenir la création d'emplois pour les femmes et jeunes, mais aussi celle des activités génératrices de revenus. L'objectif spécifique de l'intervention concerne

l'accroissement des compétences professionnelles des femmes et des hommes du monde rural, adaptées au marché de l'emploi. Trois résultats ont été identifiés en vue de l'atteinte de cet objectif, à savoir :

- le secteur de la formation professionnelle est mieux structuré et répond aux besoins de formation initiale du monde rural ;
- les besoins en formation continue du monde rural sont satisfaits ; et
- les dispositifs d'appui à l'insertion professionnelle des jeunes ruraux sont renforcés.

3.5. Programme décentralisation et bonne gouvernance – MLI/023

Le volet décentralisation du PIC III est d'une importance particulière dans le contexte de mise en œuvre de l'accord de paix au Mali. Les évolutions récentes sonnent l'avènement d'une nouvelle poussée de décentralisation, marquée par l'opérationnalisation des agences de développement régionales, la création de nouvelles régions, et surtout aussi la nécessité du transfert de compétences et de budget vers les collectivités territoriales.

Étant donné que le MLI/023 compte accompagner ces efforts de décentralisation, il est entendu qu'il devra se donner suffisamment de flexibilité pour réagir aux évolutions en cours. Il s'aligne sur les politiques nationales de décentralisation, de réforme de l'État et de bonne gouvernance, ainsi que sur les systèmes nationaux de mise en œuvre.

Conformément aux intentions du PIC III et en alignement avec les politiques et stratégies nationales, l'objectif général vise à réunir, dans le respect des principes de bonne gouvernance, les conditions du développement socio-économique territorial. L'objectif spécifique se concentre sur le secteur public qui devrait gagner en performance et assumer sa redevabilité envers la population rurale.

Les résultats identifiés en vue de l'atteinte de cet objectif visent à :

- appuyer la gestion foncière, notamment en renforçant les commissions foncières, ainsi que la conception, le test et la dissémination de mécanismes et pratiques qui permettent un accès plus efficace, équitable et sécurisé à la terre et à l'eau ;
- fournir un appui institutionnel et organisationnel pour l'élaboration, le pilotage et le suivi des stratégies et politiques de décentralisation et de déconcentration ;
- accompagner l'État dans la programmation et la budgétisation de ses appuis à la régionalisation, exercés par les services déconcentrés ; et
- optimiser et innover les mécanismes de financement des collectivités territoriales.

3.6. Programme de développement durable dans la région de Kidal, phase 4 – DDRK IV

Le DDRK, dans sa quatrième phase, se veut un programme intégré qui a pour objectif global d'appuyer le Gouvernement du Mali dans ses efforts visant à réduire la pauvreté, à travers un appui à la croissance inclusive et durable, à la réduction de l'insécurité alimentaire ainsi qu'au retour de la paix et de la stabilité au nord du Mali.

En vue de l'atteinte de cet objectif, le programme vise à :

- Remettre les collectivités territoriales en capacité de jouer pleinement leur rôle de fournisseur de services publics de qualité, notamment en matière de sécurité locale, dans le cadre d'une gouvernance inclusive et avec l'appui de services de l'État pleinement opérationnels ;
- Renforcer la capacité de production rurale afin de sécuriser durablement les revenus des exploitations familiales et sécuriser l'alimentation des ménages ;
- Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes à travers une formation pertinente et de qualité ainsi qu'un accompagnement adapté ;

- Améliorer l'accès de la population de la région de Kidal aux services sanitaires de qualité et à l'assainissement.

Le DDRK IV s'inscrit dans la continuité des programmes précédents en mettant l'accent sur la consolidation des acquis et la capitalisation des résultats des phases précédentes. Les stratégies opérationnelles développées jusqu'ici seront adaptées au nouveau contexte d'intervention marqué par la crise.

3.7. Programme de développement durable dans la région de Gao – DDRG

Le programme Développement Durable dans la Région de Gao (DDRG) constitue un nouveau programme d'intervention de la Coopération Luxembourgeoise au Mali. Le DDRG se veut un programme intégré qui a pour objectif global d'appuyer le Gouvernement du Mali dans ses efforts visant à réduire la pauvreté à travers un appui à la croissance inclusive et durable, la réduction de l'insécurité alimentaire ainsi que le retour de la paix et de la stabilité au nord du Mali. Cette stabilité dépendra avant tout du renforcement de la légitimité et du fonctionnement des institutions ainsi que du relèvement socio-économique de ses populations.

Le programme entend y contribuer en promouvant plus particulièrement le développement rural et la sécurité alimentaire et en créant un environnement favorable à l'emploi dans la région de Gao à travers deux domaines d'intervention que sont :

- le développement rural et sécurité alimentaire, qui vise à renforcer la capacité de production rurale afin de sécuriser durablement les revenus des exploitations familiales et sécuriser l'alimentation des ménages ;
- la formation et l'insertion professionnelle, volet qui a pour objectif spécifique de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes à travers une formation pertinente et de qualité ainsi qu'un accompagnement adapté

Afin d'atteindre les deux objectifs spécifiques du programme, le DDRG travaillera en étroite concertation et collaboration avec les différents acteurs nationaux et régionaux, en impliquant et en responsabilisant l'ensemble des acteurs régionaux et locaux que sont les collectivités territoriales, les structures publiques déconcentrées concernées, les chambres consulaires ainsi que les organisations et associations professionnelles paysannes et artisanales à la base et leurs structures faîtières respectives.

3.8. Programmes multilatéraux

3.8.1. PNUD : Décentralisation et bonne gouvernance locale inclusive et durable (2015 – 2019)

Le projet PNUD s'inscrit dans le cadre de l'objectif spécifique du PIC III lié à « l'accompagnement de la réforme de la décentralisation pour mettre les Collectivité Territoriales (CT) au centre du développement économique et social des Régions » et contribue à celui visant le « Développement économique du monde rural ».

L'Objectif général a pour but que les institutions étatiques, nationales et locales, exercent de manière plus efficace leurs missions de service public et les acteurs non étatiques participent et assurent le contrôle citoyen en conformité avec les principes de bonne gouvernance et d'Etat de droit.

Les résultats identifiés au vu de l'atteinte de cet objectif sont :

- Les Capacités institutionnelles de pilotage, de suivi et de coordination de la mise en œuvre de la politique de décentralisation sont renforcées.

- Les CT, les organisations de la société civile et les citoyens participent conjointement à l’instauration de la bonne gouvernance à tous les niveaux territoriaux.
- Les capacités de fourniture des services sociaux de base et de maîtrise d’ouvrage des CT sont améliorées.
- Les capacités de financement et de gestion financière des CT sont améliorées.
- Le dispositif de mise en œuvre, de suivi et d’évaluation de gestion des connaissances du projet est opérationnel.

Le projet intervenait dans la zone de contraction Sud du PIC II et est censé de travailler en synergie avec le MLI/023

3.8.2. PAM : Appui à la résilience des communautés dans la région de Gao et Kidal (2015 -2017)

Le projet du PAM s’exécute dans la zone de concentration Nord du de Gao. Il a comme objectif général de renforcer la résilience des communautés vulnérables par la création et la réhabilitation des moyens de subsistance (agriculture et élevage) afin d’assurer la sécurité alimentaire et la résistance aux chocs économiques et environnementaux

A cet effet le projet vise à :

- Réaliser des actifs agricoles et pastoraux par des participants issus des communautés rurales (barrages, digues, étangs, jardins maraîchers etc.)
- Transférer des ressources (vivres ou espèces) fourni aux participants durant les périodes de travail
- Définir et Collaborer avec les communautés et autorités locales sur les types d’actifs à créer ou réhabiliter
- Former les communautés locales, les partenaires et les services techniques de l’Etat dans la région d’intervention

3.8.3. BIT : Appui à l’amélioration de l’employabilité des jeunes ruraux dans des circuits productifs’

Le projet utilisera les outils et instruments de renforcement des capacités développés par le BIT et s’appuiera sur sa capacité à promouvoir le dialogue social et la protection sociale pour les jeunes ruraux dans le cadre de la mise en œuvre de l’agenda du travail décent au Mali. En outre, il appuiera les services publics de l’emploi, les organisations professionnelles et consulaires, les organisations d’employeurs et de travailleurs, ainsi que les établissements centres pilotes issus des zones de concentration du PIC III prenant en compte des centres pilotes du PIC II, dans la systématisation de la quête professionnelle d’un emploi décent pour les groupes vulnérables en zone rurale.

Son objectif principal est de contribuer à l’amélioration de l’employabilité des jeunes et de leurs revenus dans des circuits productifs par un dispositif intégré favorisant la création et la gestion de MPE durables en zones rurales.

Pour atteindre cet objectif le projet vise à :

- Pourvoir l’Enseignement technique et la Formation professionnelle en outils pour promouvoir l’entrepreneuriat des jeunes à travers la création et la gestion de MPE durables.
- Contribuer au renforcement des dispositifs et des mécanismes de concertation, de coordination et d’orientation professionnelle pour un accès à des opportunités d’emplois décents pour les jeunes dans la zone d’intervention du PIC III.
- Consolider ou créer des micros, petites et moyennes entreprises rurales durables, créatrices d’emplois décents et bénéficiant d’accès à des services d’appui non-financiers et financiers adaptés et durables.

Le projet du BIT intervient dans la zone de concentration sud du PIC et est censé de travailler en synergie avec le MLI/021

3.8.4. FAO : Contribution à l’insertion professionnelle et au renforcement de la résilience des jeunes en milieu rural dans le centre sud au Mali (2016 – 2018)

Le projet de la FAO vise à contribuer à la réduction de la pauvreté des jeunes ruraux des régions de Ségou et Sikasso à travers leur insertion professionnelle dans les chaînes de valeur des filières agroalimentaires porteuses qui sont celles du PIC (riz, fonio, sésame).

Ceci doit être atteint via

- Un recours aux Juniors Farmers Field and Life Schools (JFFLS)/Ecoles pratiques d’Agriculture et d’apprentissage à la vie pour les Jeunes et du
- A travers un partenariat Public-Privé comme approche intégrée pour la promotion de l’emploi des jeunes hommes et femmes en milieu rural dans les chaînes de valeur agroalimentaires des filières Riz, Fonio et Sésame Retenues.

La zone d’intervention du projet et celle du PIC III, zone sud et le projet est censé de travailler en synergie avec le MLI/021

3.8.5. ONU Femmes : Accès des femmes aux moyens de production pour une agriculture résiliente au changement climatique (2016 – 2017)

Ce programme a pour objectif de contribuer de manière durable sur 5 ans, à l'amélioration des conditions de vie de 25 000 femmes agricultrices et/ou transformatrices agroalimentaire en leur permettant de développer leurs capacités de résilience aux changements climatiques.

Au vu d’atteindre cet objectif le programme à 4 résultats :

1. Les femmes exploitantes agricoles et transformatrices des produits ciblés ont un meilleur accès à la terre et aux autres facteurs de production
2. Les femmes exploitantes agricoles et transformatrices des produits ont accès à un dispositif de financement adapté à leurs besoins.
3. Les femmes exploitantes agricoles et transformatrices des produits bénéficient de l’accompagnement d’un dispositif de renforcement de capacités et d’appui-conseil
4. Le programme est géré avec efficacité et efficience

Le programme intervenant dans les régions de Kayes, Ségou Mopti et Gao, mais ne fait pas part du PIC II.

3.8.6. PAM : Programmes des Cantines scolaires

Le Luxembourg soutient le programme des Cantines scolaires du PAM au Mali dont le rôle premier des activités d’alimentation scolaire du PAM est d’apporter un supplément nutritionnel aux élèves provenant de familles appartenant à un groupe spécialement ciblé et d’encourager les familles à scolariser ou à continuer de scolariser leurs enfants. Un soutien budgétaire peut être apporté dans des cas exceptionnels. Le soutien du PAM dans le secteur alimentation scolaire vise avant tout les écoles primaires et/ou maternelles (pré-primaires) en externat qui desservent des populations pauvres bien identifiées qui sans cela n’auraient pas accès à l’éducation.

Les objectifs des programmes d’alimentation scolaire du PAM sont :

5. Le soutien aux programmes gouvernementaux d’ensemble concernant l’éducation et la sécurité alimentaire des ménages (i.e. compléter les ressources gouvernementales dans les cas où celles-ci ont été convenablement et dûment engagées) ;
6. Réduire les disparités d’accès à l’éducation là où elles résultent d’une disparité entre les sexes (filles/garçons) ou autres (urbaines/rurales/interrégionales) ;

3.9. Autres projets mis en œuvre dans le cadre du PIC III

3.9.1. SOS Faim : projet Agri+

Ce projet vise à contribuer à la transformation et la modernisation des exploitations agricoles dans des zones ciblées au Mali et au Burkina Faso via la mise en place de deux outils de financement (fonds de garantie et ligne de crédit) et d'un programme de formation. Cette stratégie facilite non seulement l'accès des exploitations familiales et organisations de producteurs agricoles au financement agricole, mais leur offre également et surtout des produits de financement à moyen et long terme, adaptés à leurs besoins qui varient en fonction d'un milieu et d'une dotation en ressources données.

Le cycle de formation proposé par Agri+ vise à renforcer les compétences des organisations de producteurs en financement agricole. Ces formations, conjuguées à la création d'espaces de dialogue multi-acteurs sur la thématique, favorisent forcément la confiance entre les institutions de microfinance, les banques et leurs clients, ce qui est primordial pour un investissement agricole durable.

3.9.2. Coopération interuniversitaire entre les Universités du Luxembourg et de Bamako

Le PIC III prévoit le développement des actions de partenariat entre l'Université du Luxembourg (Départements de Droit et d'Economie) d'une part, et l'Université des Sciences Juridiques et Politiques et l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako d'autre part. Localisé à Bamako avec des appuis ponctuels dans la sous-région ouest-africaine, le partenariat entend réaliser trois grands objectifs :

- Soutien à l'enseignement avancé, à la formation des formateurs et à la recherche en Droit et en Economie des universités de Bamako ;
- Appui à la constitution d'une documentation, à l'accès à des bases de données et documentaires, ainsi qu'à des logiciels pour les statistiques et l'économétrie et à des formations pour le personnel des bibliothèques ;
- Renforcement de la gouvernance des universités de Bamako.

Annexe II

Bordereau de soumission

Revue à mi-parcours du Programme Indicatif de Coopération (PIC III 2015-2019) en République du Mali

Soussigné s'engage à fournir les services relatifs à l'évaluation sous-objet selon les termes de l'offre soumise et qui constitue une interprétation du cahier spécial des charges publié par le ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de la Coopération au développement et de l'action humanitaire.

L'offre, ne dépassant pas 30 pages (+ feuilles de garde, couverture et annexes), sera soumise sous le format DIN A4 (210 X 297 mm) en 3 exemplaires imprimés sur papier recyclé et en recto-verso ensemble avec une copie électronique.

L'offre soumise contient :

- Les Curriculum Vitae et les références professionnelles des consultants et experts qui seront mobilisés ainsi qu'une attestation de disponibilité ;
- Une note technique sur la méthodologie appliquée pour la réalisation du travail, l'organisation du travail et le calendrier d'exécution, tenant compte de l'exécution du processus en deux phases ;
- Une offre financière détaillée qui précise clairement les frais relatifs à chacune des deux phases ;
- En cas d'une sous-traitance, l'offre sera accompagnée d'une lettre d'engagement du ou des sous-traitant(s) déclarant qu'ils acceptent les travaux à faire, ainsi que les clauses du présent cahier des charges. Suivant la législation sur les marchés publics en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg, nul ne peut être sous-traitant et déposer une offre en son nom ;
- Les attestations dont il ressort que le soumissionnaire est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale, des impôts et taxes, et relative à la déclaration de la retenue d'impôt sur les traitements et salaires, à une date qui ne peut être ni antérieure de trois mois au jour de l'ouverture de la soumission, ni postérieure au jour de l'ouverture de la soumission. (art. 86, règlement grand-ducal du 3 août 2009 pour l'exécution de la loi sur les marchés publics).

Réunion d'information : 15 mars 2018 à 15h.

Lieu de la réunion : Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de la Coopération au développement et de l'action humanitaire, 6, rue de la Congrégation, L-1352 Luxembourg. Une participation via téléconférence pourra être proposée

Délai de livraison : 12 avril 2018 à 16h.

Lieu de livraison : Franco de frais au Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire, à l'attention de Mme Natacha Gomes, Coordinatrice du service « Evaluation et contrôle de qualité », 6, rue de la Congrégation, L-1352 Luxembourg.

Les services seront rendus aux prix de base indiqués ci-dessous :

Expertise (i)			
Objet	Nombre jours	Taux journalier	Montant (HTVA)
Phase 1			
Chef de mission			
Expert 1			
...			
Expertise phase 1			
Total expertise (i)			
Phase 2			
Chef de mission			
Expert 1			
...			
Expertise phase 2			
Total expertise (i)			

Indemnités administratives et frais remboursables (ii)			
Objet	Nombre d'unités	Taux unitaire	Montant (HTVA)
Phase 1			
Indemnités administratives			
Coûts directs – forfait	1 forfait		
Indemnités journalières – per diem			
Frais remboursables (et de visa)			
Frais de transport – A/R			
Frais de visa - unité			
Total Phase 1 (ii)			
Phase 2			
Indemnités administratives			
Coûts directs – forfait	1 forfait		
Indemnités journalières – per diem			
Frais remboursables (et de visa)			
Frais de transport – A/R			
Frais de visa - unité			
Total Phase 2 (ii)			
Total général – phase 1 et 2 (ii)			
Total Phase 1 (i)+(ii) (HTVA)		TVA	Prix TTC
Total Phase 2 (i)+(ii) (HTVA)		TVA	Prix TTC
Total général de l'offre (i)+(ii) (HTVA)		TVA	Prix TTC

Il ne pourra être procédé à aucun changement dans la réalisation des travaux, sauf si le Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de la Coopération au développement et de l'action humanitaire aura préalablement marqué son accord. Aucun supplément facturé ne sera accepté pour les changements que le Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de la Coopération au développement et de l'action humanitaire n'aura pas autorisés.

Noms, date et signature du soumissionnaire